

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie de l'air

**Décision n° 7799 du 13 décembre 2018 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la gendarmerie de l'air**

NOR : INTJ1828734S

Le commandant de la gendarmerie de l'air,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 7719 du 12 décembre 2018 (NOR : INTJ1828670S),

Décide:

Article 1^{er}

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} janvier 2019 :

Maigrot Sébastien NIGEND : 168 580 NLS : 8 023 770

Article 2

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} janvier 2019 :

Krziuk Caroline NIGEND : 207 190 NLS : 8 061 241

Fourcroy Éric NIGEND : 139 755 NLS : 5 324 647

Article 3

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} janvier 2019 :

Raba Sandrine NIGEND : 180 995 NLS : 8 041 677

Baudu Romain NIGEND : 310 253 NLS : 6 676 760

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 13 décembre 2018.

*Le général, commandant
la gendarmerie de l'air,
P. GUICHARD*